

L'équipe Histoire Géographie
Collège Pierre de Coubertin
St Jean de Braye

St Jean de Braye, le 17/5/2010

A

M. J. F. Le Borgne, IPR-IA Histoire Géographie

Sous couvert de Mme M.C. Le Gall, Principale

Objet : refus d'assurer la fonction de tuteur

Monsieur l'Inspecteur,

Nous avons appris qu'un stagiaire d'Histoire-Géographie-Education civique serait affecté à la rentrée prochaine dans notre établissement.

Après concertation de l'équipe pédagogique de cette discipline, nous vous informons qu'aucun de nous n'assurera la fonction de tuteur, pour les raisons suivantes :

Le ministre de l'Education nationale a fait le choix de nommer à plein temps, dès la rentrée, un lauréat de concours n'ayant jamais enseigné. Ce stagiaire, s'il veut apprendre son métier et être titularisé, devra donc se former en heures supplémentaires non rémunérées, accompagné d'un titulaire lui-même non déchargé, non formé à cette fonction, et rémunéré de façon dérisoire (3 HSE pendant 7 semaines ?).

Ainsi donc nous deviendrions les seuls maîtres d'œuvre d'une formation professionnelle « *articulant pratique de classe et analyse de pratique* » (selon la circulaire de Monsieur le Recteur), en exigeant de nos jeunes collègues qu'ils ajoutent « *6 heures de compagnonnage* » par semaine à leurs 18 heures de cours, puis 2 heures de compagnonnage dans les semaines où ils auront leurs 18 heures de cours à assurer et leur formation du jeudi à suivre à l'Université ?

Ainsi donc nous aurions la lourde responsabilité d'évaluer ce jeune collègue, et de décider en grande partie de sa titularisation, alors qu'il aura été placé dans de telles conditions ?

Ainsi donc il nous faudrait accepter que cette « réforme » de la formation signifie pour nous, chaque année, une nouvelle dégradation de nos conditions d'exercice (difficultés inévitables dans la répartition des classes et des heures supplémentaires ; emplois du temps à faire concorder ; compléments de service en plus grand nombre...), et une forte restriction de notre droit à mobilité (247 postes retirés au mouvement cette année) ?

Qui, des élèves, des personnels et des stagiaires, n'aura pas à pâtir de cette situation ?

Le ministre n'aura qu'une raison de se réjouir de sa « réforme » : les 5000 postes d'enseignants et de CPE ainsi économisés sur le dos de toute la communauté éducative !

Enfin, puisque notre ministre fait le choix de traiter les futurs fonctionnaires-stagiaires comme il traite les personnels précaires, c'est-à-dire sans se soucier de leur formation professionnelle, nous ne cautionnerons pas un tel mépris envers nos jeunes collègues et plus largement envers la fonction d'enseignant. Mépris qui révèle le peu de cas que l'on semble faire de nos élèves – et par eux de l'ensemble de l'école publique - qui ne semblent plus dignes de recevoir un enseignement de qualité de la part de professionnels qualifiés au plan pédagogique comme au plan culturel.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur, nos salutations respectueuses.